

PROJET DE RÉSOLUTION N° 4

**Remerciements aux Membres et partenaires qui accordent à l'OMSA
des contributions volontaires ou des subventions, ou contribuent à l'organisation de réunions de
l'OMSA et à la mise à disposition de personnels**

Après avoir pris connaissance des contributions volontaires et des subventions dont a bénéficié l'OMSA en 2022 et des réunions organisées en présentiel par l'OMSA en 2022,

L'ASSEMBLÉE

DEMANDE

À la Directrice générale de transmettre ses chaleureux remerciements :

1. À l'Allemagne, l'Arabie Saoudite, l'Argentine, l'Australie, le Bahreïn, le Canada, la Chine (Rép. pop. de), Chypre, la Colombie, la Corée (Rép. de), le Djibouti, les Émirats Arabes Unis, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Jordanie, le Kazakhstan, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, Oman, le Panama, les Pays-Bas (au travers du Fonds fiduciaire multi-partenaires des Nations Unies contre l'antibiorésistance), le Royaume-Uni, la Russie, la Suède (au travers du Fonds fiduciaire multi-partenaires des Nations Unies contre l'antibiorésistance) et la Suisse ;

À la Banque mondiale, l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Union européenne et l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture ;

À l'Alliance mondiale pour les médicaments vétérinaires du bétail (Galvmed), la Confédération internationale des sports équestres, le *Donkey Sanctuary*, la Fondation Bill & Melinda Gates, le *Four Paws*, l'*International Coalition for Working Equids*, l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA), la Société royale pour la prévention de la cruauté envers les animaux et le *St Jude's Hospital* ;

pour leurs contributions volontaires ou subventions pour soutenir l'OMSA en 2022.

2. À l'Afrique du Sud, l'Australie, la Belgique, le Bhoutan, le Cameroun, la Chine (Rép. pop. de), la Colombie, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, les États-Unis d'Amérique, l'Éthiopie, Fidji, la Géorgie, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, la Jordanie, le Kenya, le Kirghizstan, le Liban, la Malaisie, la Mongolie, le Mozambique, le Paraguay, le Panama, le Rwanda, le Sénégal, le Tadjikistan, la Tanzanie, la Thaïlande, la Tunisie et la Zambie ;

pour leur contribution à l'organisation d'ateliers régionaux de l'OMSA tenus en 2022.

3. À l'Allemagne, l'Australie, le Canada, la Corée (Rép. de), les Émirats Arabes Unis, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, la Norvège, le Panama et le Royaume-Uni ;

pour la mise à disposition de personnels auprès de l'OMSA en 2022.